

Les professionnels de la construction durable

Partenaires spécialisés eco-bau



© vege/Fotolia

eco-
bau

Nachhaltigkeit im öffentlichen Bau
Durabilité et constructions publiques
Sostenibilità negli edifici pubblici

Partenaires spécialisés eco-bau

Pour la planification et la réalisation des projets de construction durables, les spécialistes qualifiés dans ce domaine sont indispensables. A travers le programme partenaire spécialisé, eco-bau distingue les organisations avec des collaborateurs disposant d'une expérience reconnue dans la construction durable. Le programme est ouvert aux entreprises et organisations qui couvrent des prestations telles que conseil aux maîtres d'ouvrage, planification d'architecte, planification générale, planification spécialisée, direction de chantier, management de la construction ou suivi spécialisé «construction durable». Les entreprises avec la qualité de partenaire spécialisé rendent visibles leurs compétences sur un marché en pleine croissance.

Avantages des partenaires spécialisés

Partenaires spécialisés eco-bau

- se positionner sur le marché grâce à l'inscription sur la liste des partenaires spécialisés eco-bau
- utiliser le logo de partenaire spécialisé sur ses documents imprimés et électroniques
- participer à prix réduit aux événements et formations continues eco-bau
- recevoir des informations actuelles sur les modifications techniques et de contenu, p. ex. sur les outils de planification eco-bau

Devenir partenaires spécialisés

Pour obtenir le statut «Partenaire spécialisé eco-bau», une entreprise doit être accréditée par eco-bau. Elle doit attester de disposer d'un collaborateur ayant suivi les formations continues adéquates ou acquis l'expérience pratique requise.

Ce collaborateur doit remplir les exigences suivantes:

1. attestation d'avoir suivi le cursus de formation eco-bau;
ou
2. preuve de l'expérience pratique acquise à travers au moins deux projets de construction certifiés Minergie-Eco, planifiés resp. suivis de manière déterminante par l'entreprise et son collaborateur spécialiste.

Maintenir le statut

Les partenaires spécialisés sont tenus de renouveler leur accréditation tous les trois ans afin de garantir une assurance qualité. Pour cela, une nouvelle attestation de formation continue ou des preuves d'expérience pratique récentes doivent être fournies.

Coûts

Frais unique d'accréditation: 250 Fr.
(A partir du deuxième spécialiste 150 Fr. par accréditation.)

Cotisation annuelle

- 250 Fr. (jusqu'à 10 emplois plein temps)
 - 500 Fr. (à partir de 10 emplois)
- 20 % de réduction pour les membres eco-bau

Informations détaillées et accréditation

www.eco-bau.ch → Association →

Partenaires spécialisés eco-bau

Contact

Sébastien Piguet
Directeur eco-bau romand
c/o leBird Sàrl | route de Renens 4
1008 Prilly – Lausanne | tél. 021 624 64 94
www.eco-bau.ch